

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 27 septembre 2022**

Sur convocation en date du 21 septembre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
CHATARD Kévin	ARTAUD Jean Marc	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire		PERDRIX Catherine
BURDY Meryl	DAVID Magalie	

Etaient excusés :

Rodolphe JACQUEMET a donné pouvoir à Jean Luc CHEVILLARD
Sandra MERLE a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Myriam BRUNET

Etaient absents :

Clément CEREIZE et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

POURSUITE DES ATELIERS D'VEIL AUX ARTS PLASTIQUES POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE

Entendu le rapport de Mme Béatrice BURTIN, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance

Vu la réunion de la commission Actions éducatives, scolaires, Petite enfance du 13 juin 2022

Vu la délibération du 14 décembre 2021,

Pour l'année 2022, il était prévu au bénéfice des enfants de 15 mois à 3 ans qui fréquentent les services municipaux du pôle « petite enfance » : le multi-accueil, la crèche familiale et le relais des assistantes maternelles indépendantes :

- d'une part le renouvellement des ateliers d'éveil aux arts plastiques « terre à modeler » qui existe depuis 2006 pour 21 séances durant la période de janvier à juillet 2022
- d'autre part des ateliers danse pour la période d'octobre à décembre 2022 animées par Anaïs Vives

Or, sur les 8 ateliers de danse prévus, seuls trois peuvent avoir lieu. Dans ces conditions, il est proposé de remplacer, à budget constant pour les 3 structures d'accueil collectif du jeune enfant, les 5 ateliers danse qui ne pourront pas avoir lieu, par de nouveaux ateliers d'éveil aux arts plastiques « terre à modeler ».

D 270922-13

Pour la période novembre-décembre 2022, 10 ateliers auront lieu les mardis et vendredis

Le temps de présence de l'animatrice serait de 2 h 30 pour les 5 séances du mardi afin d'accueillir les enfants de la crèche familiale et du multiaccueil et de 1 h 30 pour les 5 séances du vendredi afin d'accueillir les enfants de la micro-crèche soit 20 heures au total

Mme Isabelle Prudhomme sera recrutée en tant que vacataire sur la base d'un taux horaire brut fixé à 26 €.

Le coût de l'atelier est évalué à :

- Personnel (vacation 26 €/heure + charges) arrondi à	746 €
- Fournitures, cuisson et séchage (facturées par l'association les « doigts d'Art-gile ») :	<u>90 €</u>
TOTAL :	836 €

Les crédits nécessaires seront inscrits dans les chapitres 64 *Charges de personnel* et 606 *autres fournitures* du budget primitif 2022.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- approuver la mise en place de 10 ateliers d'éveil à l'art plastique pour les 3 structures d'accueil collectif du jeune enfant
- recruter Madame Isabelle Prudhomme en qualité de vacataire au taux horaire brut de 26 € pour 10 séances (5 de 1 h 30 et 5 de 2 h 30) soit 20 heures au total
- autoriser le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses correspondantes qui sont prévues au budget primitif de la commune et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

